



GROUPE
EDLC

version 06/09/2024



LES FORMATIONS

www.groupe-edlc.org

09 54 08 87 68 | accueil@groupe-edlc.org

en résidence au Sel, 47 Grande Rue | 92310 Sèvres

GROUPE EDLC | LES ÉCHAPPÉS DE LA COULISSE

Siège | 30 rue de l'Ancienne Mairie | 92100 Boulogne-Billancourt

Résidence | 47 Grande Rue | 92310 Sèvres

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général | Siret 439 768 805 00038 | APE 9001Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 119222211692 auprès de la DIRRECTE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Qualiopi
processus certifié

REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATIONS



Cette plaquette générale vous aidera à mieux appréhender la formation de votre choix.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours :

1 Informations générales	page 3
2 Programme de la formation Prise de Parole	page 6
3 Programme de la formation du Comédien Auditeur Libre	page 8
4 Programme de la formation du Comédien Cycle 1 niveau 1 et Pré-Cycle	page 11
5 Programme de la formation du Comédien Cycle 1 niveau 2	page 14
6 Programme de la formation du Comédien Cycle 2	page 17
7 Conditions générales de vente	page 21



FORMATION DU PARCOURS PRO

GÉNÉRALITÉS

Le GROUPE EDLC promeut l'art de la scène dans toutes ses dimensions, jusqu'à la formation et l'intégration professionnelle. Le Parcours pro bénéficie de salles

Pour les cours récurrents

Salle Vénus | Maison des associations | 64B rue des Binelles | 92310 Sèvres

Salles 560 et 561 | 30 rue de l'ancienne mairie | 92100 Boulogne-Billancourt

Grâce à sa résidence au Sel, Théâtre de Sèvres, le Parcours Pro bénéficie d'un espace unique comprenant la salle de répétition, la scène du OFF et le grand Plateau pour les répétitions, stages et restitutions.

LE PARCOURS PRO | COMÉDIEN COMÉDIENNE

En 2 cycles sur 2 ans,

- cette formation de 15h hebdomadaires est accessible d'octobre à juin et de 408 à 472h annuelles.

En auditeur, auditrice libre

- Stage(s) mensuel(s) de 12 à 24h de octobre à juin.

Préparation aux concours

- en 3h hebdomadaires soient 90h de septembre à juin

Si la formation s'axe essentiellement autour de la technique et de l'interprétation, elle se distingue grâce à :

- la multiplicité des intervenants et intervenantes artistiques
- un entraînement physique adapté aux besoins du jeu
- des cours de techniques du plateau : son, lumière et scénographie
- un compagnonnage avec la Compagnie
- une aide aux castings
- un accompagnement personnalisé du projet du stagiaire avec des outils pour la formation en tant que pédagogue théâtre

PUBLIC CONCERNÉ

Selon les programmes,

- Toute personne qui souhaite **se former à l'art du comédien, préparer les concours des Écoles Nationales, se perfectionner ou s'entretenir.**
- Personne en situation de reconversion,
- Toute personne souhaitant se former

LE PARCOURS PRO | PRISE DE PAROLE

Le programme de cette formation est construit à la demande, en individuel ou en groupe, de 7h à 14h

- Utiliser les techniques d'expression orale pour être écouté et compris
- Parler pour convaincre
- Maîtriser son image
- Maîtriser son trac



PUBLIC CONCERNÉ

- Personne confrontée à un public et à une prise de parole devant un groupe,
- Personne en situation de reconversion,
- Toute personne souhaitant faire évoluer la qualité et l'efficacité de ses communications personnelles et professionnelles
- Toute personne souhaitant se former

LIEU DES FORMATIONS

- Au SEL, 47 grande rue, 92310 Sèvres.
- Au siège social, 30 rue de l'ancienne mairie, 92100 Boulogne-Billancourt
- A la maison des associations, 60B rue des Binelles, 92310 Sèvres
- En entreprise ou établissement scolaire selon la convention.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Les formations sont réalisées en présentiel.

Les formations se font par successions de démonstrations, explications puis pratique, entraînements et mises en situation.

MOYENS HUMAINS

Des formateurs et formatrices, artistes ou techniciens, techniciennes, spécialistes thématiques. (Liste sur demande)

Une partie de la pédagogie s'appuie sur des supports écrits (protocole, vocabulaire, exercices d'entraînement, textes, bibliographie ...).

MOYENS TECHNIQUES

La structure EDLC met à disposition de ses stagiaires (liste complète sur demande) :

- un accès aux documents de formation
- des salles adaptées et équipées
- un bureau à Sèvres et un bureau à Boulogne
- un espace cuisine attenante aux salles de formation

Les salles mises à disposition sont selon les besoins et les temps de formation

Au 30 rue de l'ancienne Mairie

- Salle 561 de 30 m²
- Salle 560 de 28m²
- Studio d'enregistrement, 12m²
- Bureau avec espace café, réfrigérateur, micro-onde

En salle Vénus, Maison des associations, 60B rue des Binelles, 92310 Sèvres

- Salle de 50m²
- Un espace cuisine équipé
- Une cuisine attenante

Au SEL

- salle de spectacle avec plateau de 138m²
- salle du OFF avec plateau de 16m²
- salle Décibel, 30 m²
- salle de réunion, 20 m²
- Rotonde, salle de 450m²



- Une cuisine derrière le bar

Et aussi

- Des dossiers ressources sur une plateforme Drive
- Une sono dans chaque lieu
- Un piano droit et un piano numérique en salle Vénus et au SEL, un piano numérique à Boulogne
- Ordinateur, imprimante, dans chaque lieu
- Un vidéo-projecteur en salle Vénus
- Une régie dans l'espace off (son et lumière)
- Micro, pupitre, tapis de sol, ...

CONTACT

Bureau des stagiaires

Helen Dersoir, Coordinatrice | accueil@groupe-edlc.org | 01 7574 54 11

Au SEL les Mardi, Mercredi et Jeudi de 10h à 18h

ACCESSIBILITÉ

Le GROUPE EDLC étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.



FORMATION PARCOURS PRO

PRISE DE PAROLE

Le programme de formation du stagiaire est construit à la demande.

1. PRÉREQUIS

Sans

2. DURÉE DE FORMATION

Selon une durée définie entre 7h et 14h sur 1 à 4 sessions
En individuel ou en groupe

3. OBJECTIFS

- Utiliser les techniques d'expression orale pour être écouté et compris
- Parler pour convaincre
- Maîtriser son image
- Maîtriser son trac

4. MODALITÉS D'ORGANISATION

En fonction de la demande, la formation est susceptible de s'effectuer :
Au Sel, 47 Grande Rue, 92310 Sèvres, En entreprise ou tout autre lieu défini par la convention
Le délai d'accès est défini en fonction du calendrier choisi. Une évaluation des besoins est effectuée par entretien préalable.

5. PROGRAMME

DIAGNOSTIC INITIAL

DE L'OUTIL A L'AUTOMATISME

- Se détendre
- respirer
- Ancrer, le corps dans l'espace
- Poser le regard
- Le sens des postures et gestuelles
- Utiliser la voix, l'articulation et la prosodie
- Gérer le stress et les émotions
- Être dans l'instant présent et disponible ici et maintenant

LE MESSAGE

- Évaluer l'environnement et les attentes
- Travailler à la table sur le discours
- Organiser le propos

Selon les objectifs de la communication (convaincre, accueillir, mener une réunion participative...) et le public (professionnels, clients, collègues, politique, personnalités...)

- Organiser le message non-verbal (posture, gestion de l'espace, gestuelle)
- Valoriser et rythmer son discours
- Définir les accroches, la conclusion, les modulations
- Gérer l'entrée et de la sortie de l'espace
- Susciter l'interaction et gérer l'imprévu

PRÉPARATION DE L'OBJECTIF FINAL

- Définition concrète des espaces et du matériel
- Définition de la place du public
- Planification précise de la journée



6. PLANNING

Selon convention

7. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Fiche d'évaluation et auto-évaluation de l'action de formation et attestation d'assiduité de formation si le ou la stagiaire a assisté à la totalité de la session, feuille d'émargement.

8. TARIFS TTC

45 € d'adhésion annuelle

PARCOURS 7H : 850€ TTC / stagiaire

2 à 5 stagiaires

7h réparties en 2 sessions

PARCOURS 14H : 1600€ TTC / stagiaire

2 à 5 stagiaires

14h réparties en 4 sessions

PARCOURS PERSONNALISÉ sur demande

9. INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2023/2024, 8 stagiaires ont été formés La satisfaction moyenne des stagiaires est de 9.43/10.



FORMATION PARCOURS PRO

COMÉDIEN COMÉDIENNE

AUDITEUR, AUDITRICE LIBRE

1. PRÉREQUIS

Sans

2. DURÉE DE FORMATION

Un menu est composé de Stage(s) accessibles en saison (Octobre à Juin)
Min. 6 et Max. 17 stagiaires | par stage
12 à 24h selon stage

3. OBJECTIFS

Se former aux arts de la scène par l'acquisition de techniques et mises en situation.

4. MODALITÉS D'ORGANISATION

En présentiel selon le programme
au SEL, 47 grande rue 92310 Sèvres | Maison des associations, 60B rue des Binelles, 92310 Sèvres | 30 rue de l'ancienne mairie, 92100 Boulogne-Billancourt

Délai d'accès en fonction du calendrier, du 30 septembre 2024 au 20 juin 2025.

Un entretien préalable à toute inscription sera réalisé.

Le Planning des stages sera communiqué au 15 septembre 2024

Congés du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025 | 15 février au 2 mars 2025 | 12 au 27 avril 2025.

Fin des cours le 20 juin 2025 | Jours fériés : 1er et 11 novembre 2024 | 8 et 29 mai 2025 | 9 juin 2025

5. PLANNING ET PROGRAMME

MODULE 9 | STAGE | Entre 12 et 24 h

9.1 Être disponible pour explorer différentes formes d'expressions, techniques, écritures... (cf. planning des Stages)

Écouter, répondre et exécuter les demandes du meneur de jeu.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

A la fin de la formation, un bilan est réalisé par l'équipe pédagogique. Ce bilan est accompagné d'un questionnaire de satisfaction destiné au stagiaire et/ou à l'entreprise.

Une attestation d'assiduité de formation est délivrée si la formation a été réalisée en totalité de la session selon la feuille d'émargement.

7. TARIFS TTC

45 € d'adhésion annuelle - Tarif stage 12h | 160€ - Tarif stage 24h | 320€

8. INDICATEURS DE RÉSULTATS

Il n'y a pas eu de stagiaire en 2023/2024.

Toutes formations confondues, en 2023/2024, 8 stagiaires ont été formés La satisfaction moyenne des stagiaires est de 9.43/10.

Statistiques détaillées d'un programme en particulier (données brutes et formules de calcul) sur demande.



FORMATION PARCOURS PRO

PRÉPARATION AUX CONCOURS

9. PRÉREQUIS

2 ans de formation théâtrale au moins

10. DURÉE DE FORMATION

En saison (Octobre à Juin) |

Un entretien diagnostic | Min.4 et Max. 8 stagiaires | Sur 9 mois Module de 3h hebdomadaires

11. OBJECTIFS

- Préparer les concours des Écoles Supérieures de Théâtre

12. MODALITÉS D'ORGANISATION

En présentiel selon le programme, au SEL, 47 grande rue 92310 Sèvres | Maison des associations, 60B rue des Binelles, 92310 Sèvres | 30 rue de l'ancienne mairie, 92100 Boulogne-Billancourt

Délai d'accès en fonction du calendrier, du 2 octobre 2023 au 24 juin 2024.

Un entretien préalable à toute inscription sera réalisé.

Réunion de rentrée **le 16 septembre 2024** | Rentrée au Parcours Pro du Comédien **le lundi 30 septembre 2024**. Fin des cours au plus tard le 20 juin 2025.

Congés du **21 décembre 2024 au 5 janvier 2025** | **15 février au 2 mars 2025** | **12 au 27 avril 2025**.

(les congés pourront être adaptés en fonction des dates de concours).

Jours fériés : **1er et 11 novembre 2024** | **8 et 29 mai 2025** | **9 juin 2025**

13. PLANNING ET PROGRAMME

ENTRETIEN DIAGNOSTIC |

Évaluer son niveau et ses objectifs

Prendre connaissance de l'organisation des cours

Accéder à une formation adaptée

CONCOURS BLANCS | 6h

Se produire devant un jury

MODULE 4 | 1 jour | 9h mensuelles | 84 heures

CONCOURS

4.1 Préparer un concours

Choisir les scènes de travail en fonction du cahier des charges du concours

Scénographier et interpréter les scènes à présenter | Se mettre en situation du concours

Les EDLC ne délivreront d'attestation de formation qu'au regard de la réalité de la préparation.

14. MODALITÉS D'ÉVALUATION

En amont de la formation un diagnostic est établi pour définir les attendus.

A la fin de la formation un bilan est réalisé par l'équipe pédagogique à l'issue du dernier concours blanc afin d'évaluer les effets des actions mises en place. Ce bilan est accompagné d'un questionnaire de satisfaction destiné au stagiaire. Une attestation d'assiduité de formation est délivrée si la formation a été réalisée en totalité de la session selon la feuille d'emargement.

15. TARIFS TTC

45 € d'adhésion annuelle | Tarif annuel 1020 €

16. INDICATEURS DE RÉSULTATS

Du 01/10/2022 au 30/06/2023, la formation a été suivie par 8 stagiaires avec une satisfaction de 8,64/10. Pas de stagiaire en 2023/2024

Statistiques détaillées d'un programme en particulier (données brutes et formules de calcul) sur demande.



FORMATION PARCOURS PRO

COMÉDIEN COMÉDIENNE

CYCLE 1

1. PRÉREQUIS

Expérience théâtrale ou au moins 1 an de formation exigé.

2. DURÉE DE FORMATION

408 heures sur 9 mois

Semaine de diagnostic de 15h

15h hebdomadaires sur 3 semaines mensuelles

Min. 6 et Max. 12 stagiaires

3. OBJECTIFS

- Identifier et construire son projet
- Se former aux techniques voix et corps
- Connaître le plateau, son vocabulaire, sa préparation
- Savoir lire un texte et le comprendre
- Apprendre un rôle, le préparer et l'interpréter

4. MODALITÉS D'ORGANISATION

En présentiel selon le programme, au SEL, 47 grande rue 92310 Sèvres | Maison des associations, 60B rue des Binelles, 92310 Sèvres | 30 rue de l'ancienne mairie, 92100 Boulogne-Billancourt

Délai d'accès en fonction du calendrier, du 2 octobre 2023 au 24 juin 2024.

Un entretien préalable à toute inscription sera réalisé.

Réunion de rentrée le **27 septembre 2024**

Rentrée au Parcours pro du Comédien le **lundi 30 septembre 2024**.

Semaine de Diagnostic du 30 septembre au 4 octobre 2024 | Semaine de diagnostic possible en cours d'année

Fin des cours le 20 juin 2025.

Semaine 1,2 & 3 | 5 Modules de 15h hebdomadaires | 10h à 13h lundi au vendredi |

Congés du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025 | 15 février au 2 mars 2025 | 12 au 27 avril 2025.

Jours fériés : 1er et 11 novembre 2024 | 8 et 29 mai 2025 | 9 juin 2025

5. PLANNING ET PROGRAMME DE LA FORMATION

SEMAINE DE DIAGNOSTIC | 15h

Evaluer son niveau et ses objectifs | Prendre connaissance de l'organisation des cours

Accéder à une formation adaptée

MODULE 1 | 20h

CONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT DU PARCOURS DU COMÉDIEN I

1.1 Se situer professionnellement

Définir son projet professionnel et le faire évoluer en fonction de son parcours.

1.3 Développer sa culture générale par soi-même

Développer ses références artistiques et sa culture théâtrale afin d'identifier l'univers dans lequel évolue l'artiste et avoir ainsi une vraie connaissance du milieu.

MODULE 2 | 164 h

FORMATION ARTISTIQUE TECHNIQUE |

2.1 Utiliser sa Voix

Maîtriser les techniques de la voix parlée : articulation, projection, respiration

2.2 Mettre le corps au service de l'interprétation d'un personnage



Connaître et pratiquer les techniques d'expressions corporelles : Chauffe, équilibre, ancrage, coordination, mime

2.3 Mettre en oeuvre les techniques scéniques et interpréter

S'exprimer en utilisant le vocabulaire de la scène | Maîtriser le placement scénique | Utiliser de façon optimale le plateau pour mettre en place une scène

MODULE 3 | 209 h

EXPRESSION ARTISTIQUE |

3.1 Transposer des textes au plateau

Décrypter la structure d'un texte pour en optimiser la lecture. Comprendre le sens des textes

3.2 Interpréter un personnage sur scène

Apprendre un rôle | Élaborer une interprétation personnelle | S'approprier les consignes de jeu

3.3 Se préparer pour interpréter ou répéter

Préparer, installer son matériel | Gérer son trac

3.4 Jouer

Être à l'écoute de ses partenaires | Tenir compte de la présence du public dans l'interprétation

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

En amont de la formation un diagnostic est établi pour définir les attendus.

En cours et en fin de formation, une évaluation par l'équipe pédagogique sur les acquis est réalisée par l'intermédiaire de questionnaires, des restitutions et mises en situations. Elle est complétée d'un entretien afin de réajuster les objectifs.

Le bilan final est accompagné d'un questionnaire de satisfaction destiné au stagiaire. Une attestation d'assiduité de formation est délivrée lorsqu'elle a été réalisée en totalité selon la feuille d'émargement.

7. TARIFS TTC

Semaine diagnostic déductible du cycle 160 €

Tarif mensuel de 340€ + 45 € d'adhésion annuelle

Préavis de 1 mois pour toute rupture en cours de cycle.

8. INDICATEURS DE RÉSULTATS

Pas de stagiaire sur la saison 2023/2024

Toutes formations confondues, du 1/10/23 au 30/06/24, nous avons formé 8 stagiaires pour une satisfaction moyenne de 9.43/10.

Statistiques détaillées d'un programme en particulier (données brutes et formules de calcul) sur demande.



FORMATION PARCOURS PRO

COMÉDIEN COMÉDIENNE

CYCLE 2

Ce cycle a pour objectif d'aider à l'insertion professionnelle. Dans le cadre de la professionnalisation, un compagnonnage est possible avec la Compagnie EDLC avec des engagements sur les différentes productions internes et externes avec nos partenaires comme l'Opéra de Paris, les Monuments Nationaux, le cinéma...

1. PRÉREQUIS

Entretien | Niveau étude 4 ou équivalence | Tout candidat ou candidate ayant satisfait aux exigences du cycle 1 ou pouvant justifier d'une formation préalable de 2 ans.

2. DURÉE DE FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

472 heures sur 9 mois
Semaine de diagnostic de 15h
15 hebdomadaires sur 3 semaines par mois
Min.6 et Max. 12 stagiaires

3. OBJECTIFS

- Être en mesure d'assumer un personnage, le diriger, le faire évoluer
- Connaître le fonctionnement du monde professionnel visé
- Créer son projet professionnel
- Monter un projet accompagné par la structure
- Réaliser ses outils de promotion personnelle
- Développer son réseau
- S'engager dans la préparation, point de vue et réalisation du jeu.
- S'initier aux métiers annexes de celui du comédien (Techniques, créatifs et pédagogiques)

4. MODALITÉS D'ORGANISATION

En présentiel selon le programme, au SEL, 47 grande rue 92310 Sèvres | Maison des associations, 60B rue des Binelles, 92310 Sèvres | 30 rue de l'ancienne mairie, 92100 Boulogne-Billancourt

Délai d'accès en fonction du calendrier, du 30 septembre 2024 au 20 juin 2025.
Un entretien préalable à toute inscription sera réalisé.

Réunion de rentrée le **27 septembre 2024**

Rentrée au Parcours pro du Comédien le **lundi 30 septembre 2024**.

Semaine de Diagnostic du 30 septembre au 4 octobre 2024 | Semaine de diagnostic possible en cours d'année

Fin des cours au plus tard le 20 juin 2025.

Semaine 1,2 & 3 | 5 Modules de 15h hebdomadaires | 10h à 13h lundi au vendredi |

Stagiaire Tutoré sur enseignement artistique et Accompagnement sur un projet selon planning individuel

Congés du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025 | 15 février au 2 mars 2025 | 12 au 27 avril 2025.

Jours fériés : 1er et 11 novembre 2024 | 8 et 29 mai 2025 | 9 juin 2025

5. PLANNING ET PROGRAMME DES MODULES

SEMAINE DE DIAGNOSTIC | 15h

Évaluer son niveau et ses objectifs | Prendre connaissance de l'organisation des cours
Accéder à une formation adaptée



MODULE 1 | 20h

CONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT DU PARCOURS PROFESSIONNEL I

1.1 Se situer professionnellement

Définir son projet professionnel et le faire évoluer en fonction de son parcours

1.2 Avoir des références sur contexte juridique, social de la profession

Comprendre et reconnaître les modes d'organisation du spectacle vivant, de l'audiovisuel et des nouvelles

technologies ainsi que leurs évolutions

Chercher et appliquer les dispositions réglementaires en vigueur, les usages relatifs au cadre d'emploi et à l'activité économique, les dispositions relatives à la prévention des risques

La structuration économique du secteur

Analyser et négocier les clauses du contrat de travail

1.3 Développer sa culture générale par soi-même

Développer ses références artistiques et sa culture théâtrale afin d'identifier l'univers dans lequel évolue l'artiste et avoir ainsi une vraie connaissance du milieu

1.4 Se préparer aux auditions, lectures, casting et rendez-vous

Développer des stratégies de recherche d'emploi

Repérer les possibilités d'emploi

Cibler des propositions artistiques correspondantes à ses choix

Se préparer à une audition, un concours, un entretien

1.5 Développer un réseau professionnel

Contacter les porteurs de projets et les employeurs de façon adaptée

Faire connaître son actualité dans les réseaux adaptés à son projet professionnel

MODULE 2 | 164 h

FORMATION ARTISTIQUE TECHNIQUE |

2.1 Utiliser sa Voix

Maîtriser les techniques de la voix parlée : articulation, projection, respiration

2.2 Mettre le corps au service de l'interprétation d'un personnage

Connaître et pratiquer les techniques d'expressions corporelles : Chauffe, équilibre, ancrage, coordination, mime

2.3 Mettre en oeuvre les techniques scéniques et interpréter

S'exprimer en utilisant le vocabulaire de la scène | Maîtriser le placement scénique | Utiliser de façon optimale le plateau pour mettre en place une scène

2.4 Préparer un interprétation à la caméra

Maîtriser son image, le placement caméra, le jeu intérieur

2.5 Développer d'autres compétences artistiques

Développer l'écriture, la scénographie, la mise en scène, le chant, la danse....

MODULE 3 | 209 h

EXPRESSION ARTISTIQUE |

3.1 Transposer des textes au plateau

Décrypter la structure d'un texte pour en optimiser pour la lecture

Comprendre le sens des textes

3.2 Interpréter un personnage sur scène

Apprendre un rôle | Élaborer une interprétation personnelle | S'approprier les consignes de jeu

3.3 Se préparer pour interpréter ou répéter

Préparer, installer son matériel | Gérer son trac

3.4 Jouer

Être à l'écoute de ses partenaires | Tenir compte de la présence du public dans l'interprétation

3.5 Gérer des Compétences transversales

Gérer les émotions | Travailler en équipe | Établir une communication avec tous les corps de métiers |

Formuler et argumenter des propositions | Respecter un planning | Organiser son travail personnel et

définir des priorités.

MODULE 7 | 24h

CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE D'UN PROJET ARTISTIQUE |

4.1 Concevoir d'un projet

4.2 Mettre en oeuvre d'un projet

4.3 Présenter, valoriser, diffuser un projet

Mettre en place un projet de sa conception à sa réalisation



MODULE 8 | STAGIAIRE TUTORÉ sur poste EAC 30h

8.1 Encadrer une activité EAC

Mettre en place des ateliers théâtre auprès des enfants en s'inscrivant dans un programme pédagogique global.

Être en mesure de construire des séances dans un séquentiel annuel.

Transmettre et être à l'écoute des élèves

S'adapter et organiser une pédagogie différenciée

MODULE 10 | 10h

INITIATIONS |

10.1 Gérer une activité annexe et complémentaire

Aborder les métiers techniques et réaliser des tâches simples.

Gérer des activités d'encadrement, de direction d'équipe

Assurer le cas échéant des fonctions de metteur ou metteuse en scène, d'assistant ou assistante à la mise en scène, de dramaturge, auteur, autrice, d'adaptateur, adaptatrice ...

Encadrer et construire sous tutorat des activités de formation et d'enseignement

Encadrer et construire sous tutorat des activités de médiation culturelle (sensibilisation, animation, art thérapie...)

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

En amont de la formation un diagnostic est établi pour définir les attendus.

Pendant la formation, à chaque fin de trimestre, une évaluation par l'équipe pédagogique sur les acquis est réalisée par l'intermédiaire de questionnaires, des restitutions et mises en situations. Elle est complétée d'un entretien afin de réajuster les objectifs. Un document d'auto-évaluation est proposé au candidat.

À la fin de la formation, un bilan est réalisé par l'équipe pédagogique à l'issue d'une restitution finale afin d'évaluer les effets des actions mises en place. Ce bilan est accompagné d'un questionnaire de satisfaction destiné au stagiaire et à l'entreprise.

Une attestation d'assiduité de formation est délivrée si la formation a été réalisée dans sa totalité selon la feuille d'emargement.

7. TARIFS TTC

Semaine diagnostic déductible du cycle 155 €

Tarif annuel Cycle 2970 € + 45 € d'adhésion annuelle

8. INDICATEURS DE RÉSULTATS

Il n'y a pas eu de stagiaire en 2023/2024.

Toutes formations confondues, en 2023/2024, 8 stagiaires ont été formés La satisfaction moyenne des stagiaires est de 9.43/10.

Statistiques détaillées d'un programme en particulier (données brutes et formules de calcul) sur demande.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GROUPE EDLC - Ecole de Spectacle Karin CATALA

I/ OBJET

Après avoir pris connaissance des **Ateliers, Cours, Stages et Formations** proposés, des horaires et des conditions de réalisation des cours, des conditions générales de vente et du règlement intérieur, disponibles sur simple demande ou sur le site, **l'élève, le ou la stagiaire** ou son responsable majeur déclare souscrire une inscription nominative et incessible avec le Groupe EDLC, concernant le bénéfice des-dits **Atelier, Cours ou Formations**, dans le cadre d'un forfait annuel |d'un forfait Stage pour les Stages | d'un forfait mensuel, trimestriel ou annuel uniquement pour le Parcours de Formation professionnelle dit Parcours Pro.

L'élève/Stagiaire accepte et reconnaît que le planning des **Ateliers, Cours, Stages et Formations** peuvent subir des modifications à titre exceptionnel.

Il déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Groupe EDLC et y adhérer sans restriction ni réserve.

La qualité d'adhérent est liée :

- À l'acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur,
- Au règlement de la cotisation et de l'adhésion.

II/ ADHÉSION

L'adhésion est obligatoire pour toute personne inscrite aux **Ateliers, Cours, Stages et Formations** et due dès l'inscription.

Le montant de l'adhésion est fixé annuellement par Le Groupe EDLC et figure sur les tarifs de la saison Elle est annuelle et non proratisable. Elle vaut pour l'exercice commençant le 1er Juillet et se terminant le 30 juin de l'année suivante.

L'adhésion et les inscriptions seront faites en ligne à partir du site : www.groupe-edlc.org via un formulaire ou au bureau de l'association.

A. RÈGLEMENT DES COTISATIONS et TARIFS

Pour les Ateliers et les Cours

L'inscription est annuelle et engage au paiement intégral des frais d'adhésion et du tarif pour l'année en cours. Les frais d'adhésion et le tarif seront intégralement réglés au moment de l'inscription ou feront l'objet d'un règlement échelonné.

Le montant dû peut être versé en espèces, par chèque bancaire ou postales, espèces, virement ou carte bancaire.

Le montant dû pourra faire l'objet d'un paiement échelonné et sera encaissé en totalité au plus tard le 30 juin de la saison concernée



Pour les formations

L'inscription est liée au programme de formation et engage au paiement intégral des frais d'adhésion et du tarif pour l'année en cours. Les frais d'adhésion et le tarif seront intégralement réglés au moment de l'inscription ou feront l'objet d'un règlement échelonné.

Le montant dû peut être versé en espèces, par chèque bancaire ou postale, espèces, virement ou carte bancaire.

Le montant dû pourra faire l'objet d'un paiement échelonné et sera encaissé en totalité au plus tard le 30 juin de la saison concernée

B. TARIFS

Concernant les Ateliers et Cours

Les tarifs sont fixés annuellement par Le Groupe EDLC et figurent sur les grilles tarifaires de la saison.

L'intégration en cours d'année dans un Atelier ou un Cours collectif sera soumise à l'acceptation de l'enseignant et de la direction.

Dans ce cas, le tarif de base du forfait annuel (septembre à juin) fera l'objet d'une réduction au prorata des trimestres.

Concernant les Formations en cycle

L'intégration pourra se faire à chaque début de trimestre. Un délai d'intégration dans le trimestre pourra être étudié par la responsable pédagogique, sur demande.

C. SÉANCES D'ESSAI

Pour les Ateliers et Cours

Il sera possible d'assister à un cours d'essai, maximum 2.

La participation à ces cours sera limitée au niveau d'aptitude de la personne et uniquement dans la période d'Octobre. Au-delà de cette période, l'accord de la direction sera nécessaire. Les élèves en cours d'essai ne sont pas prioritaires sur les inscriptions. Si le cours est complet avant la prise de décision de l'élève, sa place ne pourra être honorée.

Une participation de 15 € sera demandée pour le cours d'essai. Dans ce cas, la participation financière sera remboursée par déduction sur le Tarif d'un forfait annuel si inscription.

Pour toute annulation à l'issue de la période d'essai, la procédure suivante doit être respectée : L'élève doit envoyer sa demande par email sur accueil@groupe-edlc.org, avec comme titre d'email le mot ANNULATION.

Si cette procédure n'a pas été respectée, l'engagement à l'année ou sur le Pr est réputé confirmé et approuvé par l'élève ou son représentant légal, et le montant total à payer au titre de l'inscription engagée est réputé dû sans recours possible.

Pour les Formations

FORMATION PARCOURS PRO du comédien | Les Cycles

Les intégrations se font à l'issue d'un entretien de positionnement, de la vérification des pré-requis si nécessaires, d'une semaine de diagnostic pour un tarif forfaitaire de 160 €, déductible du Tarif trimestriel si inscription.



FORMATION PARCOURS PRO du comédien | Auditeur libre ou Préparation aux concours

La formation ne bénéficie pas de séances d'essais. Elle se fait à l'issue d'un entretien de positionnement. Pour le ou la stagiaire inscrit, si au-delà des deux premiers cours, il ou elle ne souhaite pas poursuivre, l'élève ou son représentant légal à 4 jours calendaires pour signaler son désir de désistement de son engagement.

FORMATION PRISE DE PAROLE

La formation ne bénéficie pas de séances d'essais. Elle se fait à l'issue d'un entretien de positionnement. Pour le ou la stagiaire inscrit, si au-delà des deux premiers cours, il ou elle ne souhaite pas poursuivre, l'élève ou son représentant légal à 4 jours calendaires pour signaler son désir de désistement de son engagement.

III/ MODALITÉS DE RÉSILIATIONS ET DROIT DE RÉTRACTATION

Dès son inscription, l'adhérent ou l'adhérente est engagé jusqu'au terme de la Saison ou de la Formation. Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées dans le présent article.

A. RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE L'ADHÉRENT OU ADHÉRENTE

La demande de résiliation à l'initiative de l'adhérent ou adhérente est possible mais uniquement en cas de force majeure. Les frais d'adhésion ne feront l'objet d'aucun remboursement. Tout mois commencé est dû en totalité.

Pour les Formations, un préavis de 1 mois est exigé.

Cas de force majeure

Il est limitativement fait référence aux cas suivants de force majeure : longue maladie ou accident grave empêchant définitivement l'adhérent(e) de bénéficier des services du Groupe EDLC, décès, mutation professionnelle au-delà de 50 km et du fait de l'employeur.

Si le cas de force majeure est reconnu, la résiliation sera entérinée à la date du signalement. L'indisponibilité d'un élève ou d'un stagiaire n'est pas un cas de force majeure reconnu et ne donne lieu à aucun remboursement.

B. RÉSILIATION À L'INITIATIVE DU GROUPE EDLC

L'inscription est résiliée de plein droit aux motifs suivants :

- **non-respect des présentes conditions, et du règlement intérieur.**
Ces cas de résiliation ne donneront lieu à aucun remboursement sur les sommes perçues d'avance et les échéances non payées resteront dues.
- **retard ou défaut de paiement même partiel.**
Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. Le Groupe aura le droit de suspendre ses prestations et notamment interdire l'accès de l'élève ou stagiaire à l'**Atelier, au Cours, au Stage ou à la Formation** jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription. Sans préjudice de ce qui précède, Le Groupe pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'adhérent ou adhérente dans les conditions et modalités prévues par les présentes.

Le changement d'intervenant, intervenante ou de formateur formatrice en cours d'année ou de formation n'est pas une cause de remboursement.

- **Ponctualité, Retard, Assiduité, Absences ou départs anticipés**
Concernant les Ateliers et cours



L'adhérent ou adhérente reconnaît à la direction du GROUPE EDLC d'exclure de l'établissement, par lettre motivée avec accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs, ou notoirement gênants pour les autres membres, ou non conformes au règlement intérieur du GROUPE EDLC.

L'élève ou son représentant peut faire appel de la décision 15 jours au plus tard après réception de la notification par courrier.

Concernant la formation professionnelle conformément aux Articles 11 et 19 du Règlement intérieur

Ponctualité :

Dans l'intérêt du bon déroulé de la formation, la ponctualité est requise. La salle est accessible 30 minutes avant le début de la formation.

Les stagiaires devront arriver en avance pour commencer le travail à l'heure prévue, car les heures de formation n'intègrent pas le temps de mise en route.

Une arrivée 30 minutes en avance est fortement recommandée pour prévenir tout stress inutile lié aux transports, pour discuter et partager thé ou café, pour se préparer ou changer de tenue.

Retard :

En cas de retard, le ou la stagiaire devra se signaler afin que son arrivée soit consignée sur la feuille de présence et devra attendre d'être invité à rejoindre la séquence de travail afin de ne pas perturber le travail déjà engagé par le groupe.

Le retard devra être justifié par la remise à l'administration d'un justificatif (billet de retard RATP ou SNCF ou autre attestation) dans un délai maximum de 3 jours ouvrés.

- Si le motif du retard n'est pas recevable ou si le délai de remise du justificatif n'est pas respecté, le retard sera enregistré comme retard injustifié.

- Trois retards injustifiés seront considérés comme équivalant à une absence injustifiée.

Assiduité

L'assiduité en cours est indispensable pour garantir de bonnes conditions de travail.

Une feuille de présence partagée entre l'équipe pédagogique, l'administration et la direction est tenue à jour. Des groupes WhatsApp sont créés en début de formation, permettant à chaque élève de communiquer avec les autres élèves, l'équipe pédagogique et l'administration.

Sauf accord particulier négocié au préalable avec la direction, les heures de travail ou d'études menées par ailleurs, les RV professionnels, les RV de santé, etc., sont à programmer par le stagiaire en dehors des heures de cours.

Absences :

En cours de formation, en cas d'absence à prévoir ou d'absence imprévue, chaque stagiaire devra en informer dès que possible la direction, l'équipe pédagogique et le groupe par tous les moyens de communication mis à sa disposition et efficacement sur le WhatsApp.

Il est rappelé que, par respect envers les autres stagiaires et l'équipe pédagogique, il est important de prévenir le plus à l'avance possible, afin de permettre une adaptation au mieux du travail qui aura été prévu.

Un justificatif devra être remis à l'administration dans un délai maximum de 5 jours ouvrés après la date de l'absence. Au-delà de ce délai, sauf en cas d'impossibilité avérée, l'absence sera automatiquement considérée comme injustifiée.

- Si les motifs de l'absence ne sont pas estimés recevables (par exemple vacances), l'absence sera considérée comme injustifiée.

- Il est à noter par le ou la stagiaire qu'il ne lui est pas interdit de juger de l'importance du motif de son absence. Mais il lui appartiendra de veiller à ne pas dépasser le seuil de 2 absences injustifiées durant l'année scolaire sur l'ensemble des cours.

- A la deuxième absence injustifiée, la direction convoquera le stagiaire à un entretien.



- Trois absences injustifiées durant la formation seront sanctionnées par un renvoi de la formation.
Tout manquement des stagiaires à l'une des dispositions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par la direction conformément à l'article 11.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par la directrice de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

La direction informe de la sanction prise :

- l'employeur des salariés stagiaires ou l'administration (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) ;
- et/ou le financeur du stage

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

C. DROIT DE RÉTRACTATION

Pour les Ateliers, Cours et Stages

S'agissant des inscriptions effectuées en ligne, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les prestations du Groupe constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale.

S'agissant des inscriptions effectuées sur place, le droit de rétractation est exclu également.

Pour la Formation

Un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;

Un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

La rétraction se fait sur courrier signé envoyé par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

IV/ ANNULATION OU MODIFICATION DES ATELIERS, COURS ET FORMATIONS POUR RAISONS EXCEPTIONNELLES

Le GROUPE EDLC ne peut être tenu responsable en cas d'impossibilité de réaliser les prestations en raison, par exemple, d'une fermeture des locaux par décision administrative, quelle qu'en soit la raison. Aucun remboursement ne pourra être demandé dans ce cadre.